Image not found or type unknown

Droit a la nationnalité francaise.

Par **mimine44**, le **01/04/2009** à **17:07**

Bonjour,

Le grand pere de mon mari (algérien) avait obtenu la nationnalité Francais apres avoir combattu pour la france durant le 2° guerre , celuici est aujourd hui décédé , mais j aimerai savoir si mon beau frère qui vie en algérie peut pretendre a des droits de nationnalité , ou d obtention de carte de séjour ?

Je vous remercie d avance pour vos réponses .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés